

Consultation publique

Feuille de route montréalaise en économie circulaire

Mémoire présenté par :



ARCHITECTURE
SANS FRONTIÈRES
QUÉBEC

Rédaction

Caroline Thomasset-Laperrière, DESS Écodesign Stratégique

Chargée de développement en économie circulaire

Supervisée par

Bruno Demers, Directeur général

Le 24 avril 2023

Table des matières

Feuille de route montréalaise en économie circulaire.....	1
Table des matières.....	2
1. Introduction.....	3
2. ASFQ et l'économie circulaire.....	3
3. Commentaires sur les 4 orientations de la feuille de route.....	4
3.1 Faciliter la transition des entreprises vers l'économie circulaire.....	5
3.2 Agir sur la chaîne de valeur du secteur de la construction, rénovation et démolition.....	7
3.3 Stimuler le déploiement de stratégies circulaires porteuses.....	10
3.4 Assurer l'exemplarité de la métropole et rayonner.....	11
4. Autres suggestions incontournables.....	12
5. Conclusion.....	12
Annexe :.....	14

1. Introduction

Architecture Sans Frontières Québec présente ici un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur la Feuille de route montréalaise en économie circulaire de Montréal. Nous voudrions commencer cet exercice en reconnaissant et saluant le travail colossal accompli jusqu'à présent pour réaliser cette feuille de route, suite au rapport de Circle Economy en Novembre 2022 intitulé *Montréal circulaire : pour l'évaluation de référence*. En parcourant la feuille de route, on ne peut que constater les nombreux efforts fournis pour répertorier et consolider les initiatives déjà en place, avec des exemples d'actions concrètes envisageables.

Dans le secteur du cadre bâti, la gestion des matières résiduelles (GMR) des résidus issus de la construction, rénovation et démolition (CRD) est une source de préoccupation et la Ville de Montréal souhaite agir prioritairement, entre autres, sur cette chaîne de valeur sectorielle. Les recommandations de *Montréal circulaire : pour l'évaluation de référence* sur le cadre bâti sont éclairantes, certes. C'est dans cet esprit que nous aimerions ajouter notre vision interne de la situation actuelle, avec l'intention de circonscrire notre propos principalement autour des problématiques liées au **réemploi** des résidus de CRD. Le réemploi est une solution porteuse, qui fait partie des 12 stratégies de circularité répertoriées par l'institut EDDEC (2018), et qui figure déjà dans l'articulation de la troisième orientation de cette feuille de route.

Dans ce qui suit, nous présentons d'abord ASFQ et son projet d'économie circulaire Matériaux Sans Frontières financé par la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec. Ensuite, nous émettons un ensemble de commentaires sur les orientations de la feuille de route. Finalement, nous donnons avant de conclure quelques suggestions qui nous semblent incontournables pour faciliter le réemploi.

2. ASFQ et l'économie circulaire

Créé en 2008 par l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) et appuyé par tous les architectes du Québec, Architecture Sans Frontières Québec est le bras humanitaire de la profession. Il développe différents programmes liés à l'architecture durable, sociale et résiliente. La mission d'ASFQ est de renforcer les capacités des communautés vulnérables en engageant le secteur de l'architecture. L'organisme met en œuvre une variété de programmes, destinés à accroître l'impact positif de l'architecture sur la société et l'environnement.

Initiative au cœur du programme d'économie circulaire d'ASFQ, Matériaux Sans Frontières (MSF) est un projet d'entreprise de récupération et de revente de matériaux de construction, basé sur un modèle d'affaires inédit en économie sociale. Le projet s'appuie sur la capacité d'ASFQ de mobiliser le secteur du bâtiment et d'émettre des reçus de charité pour des dons

de matériaux (un incitatif fiscal unique pour que les propriétaires assument les surcoûts liés au démantèlement d'un bâtiment, à la récupération et au transport des matériaux). Pour mettre en œuvre ce projet d'affaires, ASFQ redéveloppe l'entreprise existante Éco-Réno, pour faire croître ses capacités à tous les niveaux. Avec comme vision de doter Montréal d'ici 2025 d'un grand centre de réemploi de 40 000 pc, détournant plus de 2000 tonnes de déchets par an, le projet s'articule telle une source efficace et écologique d'approvisionnement de matériaux récupérés, abordables et diversifiés. Au lieu d'être jetés, les dons acceptés seront revendus pour autofinancer la mission d'ASFQ ou redonnés directement pour soutenir les initiatives communautaires montréalaises. Le projet a notamment reçu l'appui financier de la Ville de Montréal et du Gouvernement du Québec.

Soulignons que le projet est particulièrement aligné avec plusieurs priorités stratégiques de la métropole :

- le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles* de la Ville de Montréal. En appui aux objectifs du PDGMR, le projet MSF vise à maturité le détournement d'au moins 2000 tonnes de CRD par an. Le projet est conséquent avec plusieurs impératifs énoncés dans ce plan (respect des 3RV en ciblant le réemploi et la réduction, quantification des GES, priorité à l'économie circulaire locale; mobilisation de tous les maillons de la chaîne de valeur incluant les paliers supérieurs de gouvernements, développement d'un marché seconde main).
- *l'Avis sur l'économie circulaire à Montréal* du Conseil jeunesse de Montréal
- le *Plan d'action Montréal zéro déchet* (4.1.1 / 4.1.2 / 4.1.3)
- le *Plan d'approvisionnement responsable* (5.1.1)
- le *Plan de Transition écologique et développement durable* - PTÉDD (1.2.3, 1.2.4 et 3.1.2.5)
- le *Plan Climat 2020-2030 de Montréal*, qui énonce d'ailleurs l'importance des matériaux bas carbone et de l'information et de l'accompagnement en matière de construction durable, qui sont des objectifs directs du projet.
- *la Stratégie montréalaise pour une ville résiliente*, qui insiste sur la transition écologique et l'économie circulaire
- *l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture*, lequel engage la Ville envers des pratiques innovantes, dont font partie l'architecture durable et l'économie circulaire.

3. Commentaires sur les 4 orientations de la feuille de route

ASFQ salue le dynamisme et le grand éventail d'actions ciblées qui sont envisagées pour soutenir la transition vers l'économie circulaire à Montréal. Dans ce qui suit, nos commentaires s'appliqueront plus spécifiquement à notre secteur d'activités en économie circulaire, soit le milieu de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) à Montréal. Ce faisant, nous répondrons aux questions de la consultation publique et réagirons aux actions envisagées en suivant les 4 orientations de la feuille de route.

3.1 Faciliter la transition des entreprises vers l'économie circulaire

3.1.1 Commentaire sur les actions envisagées dans la feuille de route

Le soutien financier proposé est essentiel pour enclencher la transition vers le réemploi plus accru en architecture. L'élaboration d'un programme de formation et de développement de compétences, l'est tout autant. L'idée d'inclure le réemploi dans les parcours d'accompagnement entrepreneuriaux comme le *Parcours Transition écologique* et le programme de mentorat *Women4Climate* est excellente ! Voyons comment cela pourrait s'articuler dans notre secteur.

3.1.2 Carences auxquelles la Ville pourrait répondre par l'adaptation de ses outils financiers pour le réemploi en construction

Lors d'un atelier conduit récemment avec les acteurs de notre communauté de pratique (les quincailleries du réemploi et centres de matériaux usagés du Québec), nous avons collectivement constaté qu'il existe un vide au niveau des programmes de soutien financier récurrent pour les opérations courantes de reconditionnement et de remise en marché des équipements et matériaux de construction. Pourtant, ces activités sont essentielles pour renverser la tendance actuelle au gaspillage systémique et pour obtenir une meilleure gestion des matières résiduelles (GMR) dans le bon sens des 3RVE dans notre secteur.

Il nous semble que ces activités devraient être perçues comme un service à la collectivité pour assurer une saine gestion du territoire, et qu'il ne faut pas garder les entreprises et les organismes du secteur dans la précarité. Rappelons qu'alors que le Ville souhaite faire progresser l'économie circulaire dans le domaine des CRD, les services conventionnels de collecte des matières résiduelles, les écocentres et les centres de tri de CRD continuent à être en opération. Ces trois maillons actuels de la GMR des CRD travaillent à la défaveur du réemploi des matériaux et bénéficient de financements substantiels chaque année. Il est donc difficilement envisageable de demander à un nouveau secteur, dédiés aux activités de réemploi, d'émerger rapidement sans que celui-ci soit soutenu financièrement. Il faut trouver des façons de soutenir de telles activités :

3.1.2.1 Financement récurrent aux opérations - loyers et équipements

Même s'il existe déjà des plateformes virtuelles de vente en flux tendu c'est-à-dire, pour passer la marchandise d'un chantier à l'autre directement sans entreposage, tous les acteurs du milieu interviewés lors de nos récentes missions entrepreneuriales en Europe et dans l'Ouest américain nous ont confirmé que d'avoir un lieu de stockage physique augmentait les chances de succès de ce type de maillage. Dans un pays nordique comme le nôtre, un espace couvert est essentiel pour préserver la marchandise des intempéries et du froid. Les loyers commerciaux ayant grimpé de façon fulgurante dans la métropole, il est difficile de rendre les activités de revente rentables rapidement. Pour ce faire, les entreprises doivent optimiser leurs opérations, par exemple en adaptant leurs espaces en hauteur dans les entrepôts, ce qui nécessite du matériel roulant spécialisé et une main d'œuvre qualifiée, donc des coûts additionnels. Une aide récurrente aux opérations, puisqu'il s'agit d'une activité directement reliée à la GMR de la Ville, pourrait permettre aux équipes de reprendre

leur souffle et se concentrer sur leur métier, au lieu de toujours être en quête de subventions à durée limitée. Cette aide pourrait prendre la forme de prêts de locaux ou de terrains municipaux avec permis d'entreposage, d'aide à l'achat d'entrepôt ou d'exemption de taxes municipales par exemple.

3.1.2.2 Soutien à l'économie sociale et solidaire - plateaux de travail

L'économie circulaire fait naturellement appel à la main d'œuvre locale pour reconditionner et rediriger les matières vers des circuits courts. Aussi, en architecture, le démantèlement, le tri, le transport soigné et le reconditionnement des marchandises nécessitent un travail manuel plus important que la démolition mécanisée jumelée avec l'achat de marchandises neuves. Comment faire pour développer une offre compétitive avec ce qui est offert sur le marché actuel ? Une façon d'y arriver implique la mise en place de plateaux de travail en insertion sociale, que ce soit au niveau de la déconstruction, du tri, de la manutention ou du reconditionnement. Ceci permettrait de répondre en même temps à d'autres problématiques sociales, tout en tirant parti de certains financements publics déjà destinés aux entreprises d'insertion. Est-ce que la Ville ne pourrait pas songer à soutenir davantage l'économie sociale axée sur le réemploi, en collaboration avec les ministères provinciaux et fédéraux ?

3.1.3 Initiatives inspirantes provenant d'ailleurs agissant à différents paliers d'intervention

Il existe plusieurs centres de matériaux de réemploi très inspirants à travers le monde. Nous avons choisi ici de vous parler du [Life Cycle Building Center](#) à Atlanta, qui intègre des activités de déconstruction en insertion sociale avec le reconditionnement et la revente des matériaux récupérés, sans oublier ses programmes sociaux de formation et de rénovation solidaire qui rendent sa communauté plus résiliente.

Canada - Le règlement municipal No 22-062 à Victoria intitulé [Demolition Waste and Deconstruction Bylaw](#). Celui de la ville de [North Vancouver](#), qui favorise la récupération du bois issu de la déconstruction de résidences construites avant 1950, qui reprend celui de Vancouver, le [Green Demolition By-Law No.11023](#) avec en complément ses 2 mesures phares qui avantagent les déconstructeurs au niveau de la date avancée de l'émission des permis de déconstruction par rapport à celle pour la démolition et aussi par rapport aux frais d'enfouissement qui sont 50% moins élevés pour les déconstructeurs que pour les démolisseurs conventionnels.

États-Unis - L'association BuildReuse a mis sur pied une formation certifiante pour la pratique de la déconstruction. Cette formation a servi de référentiel pour établir [les normes de pratiques de la ville de Portland](#) en Oregon, où la déconstruction est obligatoire pour certains types de bâtiments et où les propriétaires doivent recourir aux services d'entrepreneurs certifiés en déconstruction.

Angleterre - Guides et outils produits par des firmes d'ingénieurs reconnues [Elliott Wood](#) et [ARUP](#) à l'intention des professionnels de la construction qui souhaitent faire du réemploi structural.

Belgique - Répertoire [Opalis](#) qui répertorie l'ensemble des parties prenantes du secteur.

France - [loi AGECE et le diagnostic PEMD](#) qui régleme très exhaustivement la GMR des CRD pour les propriétaires d'immeubles à démolir ou rénover.

3.2 Agir sur la chaîne de valeur du secteur de la construction, rénovation et démolition

3.2.1 Commentaire sur les actions envisagées dans la feuille de route

Les 4 actions envisagées au point 2.1 de la feuille de route sont en adéquation avec ce que nous remarquons sur le terrain. Nous détaillons nos constats ci-bas.

3.2.2 Principaux maillons manquants pour un passage à l'échelle supérieure

Sur la chaîne de valeur du réemploi des matériaux, quatre grands maillons sont nécessaires et, malheureusement manquants à l'heure actuelle : celui de la déconstruction/récupération, celui du reconditionnement, celui de la redistribution/revente et celui de la réutilisation finale.

Premièrement, pour accéder à de bons gisements **en amont**, il faut que les matériaux soient démantelés avec soin, ce qui implique souvent un travail manuel qui doit s'effectuer avant la démolition mécanisée. À l'heure actuelle, il n'existe pas de formation au Québec, qu'elle soit certifiante ou non, qui permette de développer des compétences en déconstruction. Il faudrait également que les ouvriers qui exécutent la déconstruction puissent le faire dans des conditions salariales différentes de celles autorisées actuellement sur les chantiers de construction, afin de rendre l'activité de reconditionnement viable.

Deuxièmement, au niveau de la redistribution/revente, des entreprises doivent se développer pour faire le pont entre l'offre et la demande. Le projet Matériaux Sans Frontières d'ASFQ est un exemple, comme nous l'avons décrit brièvement plus haut. De telles entreprises, en agissant comme entremetteurs entre des générateurs de CRD et des repreneurs, sont le cœur de cette chaîne de valeur.

Troisièmement, au niveau des filières de matériaux, un maillon **intermédiaire** important, qui permet de faciliter la revente et la réutilisation : est celui des entreprises spécialisées en reconditionnement et remise à niveau des équipements et des matériaux techniques. En Europe, il existe déjà des filières identifiées comme plus performantes tant au niveau de l'empreinte carbone évitée, que de la capacité d'en garantir un second usage performant. Par exemple, les faux-planchers techniques reconditionnés par [Mobius-réemploi](#) à Paris, sont vendus avec une recertification et une garantie (à la satisfactions des professionnels).

Voici une liste de filières déjà fonctionnelles en Europe :

- Tuiles de toit
- Ardoise
- Carrelages
- Dalles de tapis (moquette)

- pavés unis
- appareils sanitaires (lavabo, urinoirs, toilette)
- calorifères en fonte
- faux-plancher technique
- plancher de bois-franc (parquet)
- portes et châssis
- cloisons vitrées
- fenêtres
- briques
- pierres de taille
- parpaing en béton ou terre cuite
- bois de charpente
- éléments de structure en bois lamellé collé
- bois de grange
- isolant
- moellon en béton
- voile en béton
- Poutrelles d'acier

Les efforts des reconditionneurs doivent aussi être appuyés par ceux des producteurs, qui doivent se responsabiliser par rapport à la fin de vie de leurs produits et équipements. En ouvrant la responsabilité élargie des producteurs (REP) aux fournisseurs du milieu de la construction, une prise de conscience accrue pourra se mettre en place, pour que les producteurs rendent leur chaîne de production plus circulaire, en y intégrant les principes de la logistique inversée de façon plus systématique.

Éco Entreprises Québec, avec sa redevance sur les emballages, a pu conscientiser les producteurs sur l'impact de leurs emballages et aider à financer les opérations de recyclage, qui découlent de l'utilisation de leurs produits. Peut-être qu'une redevance similaire devrait exister dans le milieu de la construction, pour soutenir les efforts des reconditionneurs, lorsque les producteurs ne se préoccupent pas de la fin de vie de leur produit eux-mêmes ? Ou sinon plus globalement, tel que proposé à la page 56 du document d'évaluation de référence / Montréal Circulaire : « appuyer financièrement les fabricants produisant des produits durables et circulaires », comme par exemple la compagnie [Interface.com](https://www.interface.com), qui produit des tapis carboneutres depuis 2019 et qui est maintenant certifiée selon les normes PAS 2060 depuis 2022 !

Quatrièmement, des acheteurs doivent aussi agir **en aval** pour qu'une demande d'approvisionnement grandisse pour soutenir un marché du réemploi des matériaux croissant. Par exemple, il faut des conseillers spécialisés en réemploi qui pourront accompagner les concepteurs et prescripteurs du bâtiment dans l'intégration de composantes usagées dans leurs bâtiments en développement pour leur clientèle. Cet encadrement existe en Europe sous forme de bureaux d'étude, avec des conseillers qui accompagnent les architectes en soutenant le démarchage de gisements et la logistique de retrait des composantes et d'approvisionnement des chantiers. Si les architectes sont bien accompagnés et se sentent en confiance, ils pourront ainsi informer convenablement leurs

clients/acheteurs des avantages et des inconvénients de s'approvisionner avec des matériaux de réemploi.

3.2.3 Retour sur le point 2.3 de la feuille de route

Favoriser l'implantation de lieux phares et le développement de projets structurants facilitant l'innovation, l'expérimentation et la commercialisation de solutions circulaires.

Les lieux phares représentent une avenue porteuse, dans la mesure où ils peuvent accélérer le développement d'une filière et contribuer à la faire connaître auprès des publics concernés. Nous sommes d'avis que la Ville pourrait appuyer l'avènement de tels lieux, par exemple en mettant à disposition des espaces dédiés à la réparation des équipements et au réemploi des matériaux de construction dans des circuits de proximité. En guise d'exemple, le projet Matériaux Sans Frontières vise justement le développement d'un tel type de projet structurant, capable de circulariser une quantité importante de matériaux et de frapper l'imaginaire des citoyens pour les inciter à envisager le réemploi des matériaux comme solution économique, écologique et facile à mettre en place dans leur quartier.

Aussi, ASFQ et d'autres partenaires discutent avec enthousiasme du développement d'un espace rassembleur où plusieurs acteurs du réemploi de différentes filières pourraient articuler leurs activités ensemble. Un même grand espace pourrait être subdivisé, pour faciliter l'attraction de la clientèle en un même endroit et la mutualisation de certains équipements (par exemple : avoir accès à un FabLab sur place pour réusinier les pièces manquantes ou défectueuses à remplacer, partager du matériel roulant spécialisé et des véhicules de transport des marchandises pour optimiser leur utilisation et réduire les coûts d'entretien individuels). En ayant la possibilité d'héberger des designers et des artisan.e.s sur place avec des ateliers de fabrication, cela pourrait également permettre d'agir sur les maillons de la commercialisation : la revente et la réutilisation avec les artisans et professionnels du milieu.

Un exemple inspirant est celui de la ville de Eskilstuna, en Suède, qui a mis sur pied un véritable centre commercial appelé [ReTuna](#), axé autour de la collecte, du tri et de l'entreposage des items rapportés par les citoyens; tout en offrant leur commercialisation par la réparation, le réemploi et la réutilisation, dans des boutiques installées sur place, depuis 2015.

3.2.4 Prochaines chaînes à analyser et à mobiliser

Les questions d'assurances et de responsabilités professionnelles nous apparaissent encore un gros frein à la mise en place du réemploi de façon plus systémique dans le secteur du réemploi des CRD. La question qu'il faut se poser : comment créer de la confiance chez les professionnels autour du réemploi des composantes et des matériaux usagés ? À ce sujet, nous vous invitons à prendre connaissance de l'initiative [Safety in Circularity](#) du bureau de contrôle SECO, en Belgique, qui est bien adaptée à la réalité de la requalification des matériaux de réemploi.

3.3 Stimuler le déploiement de stratégies circulaires porteuses

3.3.1 Commentaire sur les actions envisagées dans la feuille de route

La priorité stratégique 3.1 dans la feuille de route, qui souhaite *encourager la réduction à la source et les processus de conservation de valeur, notamment en soutenant le réemploi et la réparation*, nous semble primordiale pour soutenir la mise à l'échelle des initiatives qui offrent ces services, jusqu'à temps qu'elles atteignent une certaine maturité et une autonomie financière. D'autres parts, un peu comme avec le programme Commerce Design Montréal, qui a soutenu la profession des designers d'intérieur montréalais, peut-être que le Bureau de design pourrait soutenir et encadrer les propriétaires qui souhaitent procéder à une déconstruction soignée ou à une démarche d'éco-conception en intégrant du réemploi dans leur nouvel espace commercial ou résidentiel ?

Concernant le développement d'outils, de répertoires, de guides et de parcours d'accompagnement, ASFQ travaille déjà à communiquer et diffuser de l'information sur le réemploi en architecture, aussi souvent que possible, puisque cela fait partie des objectifs du projet Matériaux Sans Frontières. Nous laissons toutefois nos collègues de chez Surcy, le soin d'élaborer sur ce sujet dans un mémoire préparé de leur côté. En étant membre d'une communauté de pratique pointue, nous souhaitons partager les meilleures pratiques et apprendre des expériences des autres également.

Pour augmenter le nombre de lieux de réparation et de réemploi, il faut qu'il y ait une demande et que les citoyens adoptent ces nouvelles habitudes. Ceci passe souvent par un incitatif économique ou un avantage fiscal à faire réparer ses articles au lieu de les jeter. Comme le prix d'une réparation d'un équipement dépasse souvent largement le prix d'un équipement neuf, il faut trouver une façon de rendre le tout intéressant pour les consommateurs, pour stimuler la demande. Peut-être que la Ville pourrait mettre en place un programme de fidélisation à la réparation en proposant des avantages à ceux qui fréquentent les services de réparation ?

3.3.2 Règlements qui ralentissent le déploiement de la circularité

Sommairement, les normes de la construction et les certifications de produits sont conçues pour encadrer l'utilisation de composantes du bâtiment à l'état neuf, dans une logique de production en série. Lorsque l'on se retrouve à réemployer une composante usagée, la traçabilité est compliquée à obtenir. C'est pourquoi, il faut remédier à cette situation avec un passeport du bâtiment qui pourra suivre l'évolution des composantes du bâtiment à travers les âges et aussi avec une procédure de réemploi qui puisse confirmer un second usage approprié.

Ensuite, la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) est faite pour protéger le public, en dictant les meilleures pratiques à mettre en place dans notre secteur d'activités. Elle n'a pas encore intégré les préoccupations reliées au retrait et à la réutilisation de composantes sur un chantier de déconstruction ou de rénovation. Il est grandement temps qu'un travail de concertation se fasse pour faciliter l'intégration du réemploi dans les pratiques autorisées

par la RBQ pour en assurer l'intégration en toute sécurité pour les travailleurs autant que pour les consommateurs.

3.3.3 Règlements municipaux prioritaires à adopter

- BIM obligatoire, spécifié dans les appels d'offres, sur les nouveaux chantiers municipaux, pour accélérer la circularité grâce à la traçabilité.
- Obliger les constructeurs à inclure un certain pourcentage de matériaux de réemploi dans leurs nouveaux bâtiments.
- Réglementer en faveur de la déconstruction pour certaines typologies de bâtiments ou inciter à la récupération pré-démolition des composantes encore utiles, qui s'applique bien au contexte montréalais. Plus précisément, considérer rendre obligatoire l'établissement d'un inventaire de matériaux disponibles au réemploi avant la démolition, dans le processus d'obtention de permis municipaux.
- Établir une liste de matériaux protégés (patrimoniaux ou non) sur le territoire montréalais et que l'on ne peut pas jeter.
- Bannir les produits et équipements pour lesquels aucune filière de récupération n'existe.

3.3.4 Écofiscalité :

Soutenir les entreprises qui pratiquent le réemploi dans le processus d'obtention de permis municipaux, par l'augmentation des redevances sur l'enfouissement pour financer le réemploi et rendre la déconstruction concurrentielle.

3.4 Assurer l'exemplarité de la métropole et rayonner

3.4.1 Commentaire sur les actions envisagées dans la feuille de route

Nous ne pouvons que saluer les actions proposées au point 4.2, 4.3 et 4.4 .

- Approvisionnement : ajout de clauses dans les appels d'offres avec un lot réemploi obligatoire (4.2).
- Agenda montréalais 2030 : implication des designers et architectes dans la transition écologique pour créer un effet de levier. (lien avec les maillons d'écoconception, de revente et réutilisation déjà mentionnés plus haut) (4.3).
- Offre d'un territoire d'expérimentation riche pour tester des solutions et accès aux gisements municipaux (4.4)

3.4.2 Offrir plus de visibilité aux entreprises qui pratiquent le réemploi en construction (offre ou demande)

Développer une vitrine ou un signe distinctif (comme *Aliment Québec* par exemple ou plus pertinemment [Truly Reclaimed](#) dans le Nord-Ouest de l'Europe) qui pourrait inspirer confiance dans le processus du réemploi dans le milieu de la construction.

Développer une attestation au procédé de reconditionnement ou certification ou label pour les matériaux et équipements issus du réemploi pour donner confiance en leur utilisation. La requalification des matériaux de réemploi ne peut pas fonctionner comme pour les matériaux neufs car il ne s'agit pas de qualifier une production en série, mais bien des items disparates, ayant déjà été approuvés au départ, avec une traçabilité variable, nécessitant parfois de trouver des nouveaux usages lorsque les normes ont changé au fil du temps (ex : fenêtres écoénergétique).

4. Autres suggestions incontournables

Voici d'autres suggestions incontournables à notre avis, en lien avec les actions envisagées pour accélérer la transition vers le réemploi en architecture :

- Réaliser une recension exhaustive des réglementations favorisant la déconstruction développées dans des villes comparables et déterminer les scénarios réglementaires les plus favorables que la Ville pourrait mettre en œuvre.
- Fixer un seuil ambitieux à atteindre dans le calcul du carbone intrinsèque des nouveaux bâtiments sur le territoire montréalais.

5. Conclusion

La transition vers l'économie circulaire dans le cadre bâti ne se fera pas du jour au lendemain. Devant ce grand défi, il y a nécessité d'agir par étapes, sur l'ensemble de la chaîne de valeur et sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment, depuis sa conception jusqu'à sa fin de vie. La Ville de Montréal est certainement bien placée pour soutenir les initiatives existantes et promouvoir la mise à l'échelle de certaines pratiques encore trop peu appliquées aujourd'hui, par manque d'incitation à faire mieux avec moins.

Un savant dosage entre les nouveaux règlements à adopter progressivement, l'accompagnement au changement avec des formations et des parcours entrepreneuriaux encadrés, du soutien financier aux opérations des centres de reconditionnement et de revente, ainsi qu'au déploiement d'infrastructures numériques, devraient nous permettre d'assurer la traçabilité des matériaux et de joindre l'offre et la demande du mieux possible, avec des outils adaptés aux besoins de l'industrie.

Une fois la preuve de concept établie avec la récolte de données probantes, un changement de pratique pourra se développer en toute confiance, et les investisseurs reconnaîtront ainsi la valeur ajoutée du modèle circulaire.

La Ville de Montréal peut certainement donner le bon exemple, en changeant ses méthodes d'approvisionnement et sa façon de rédiger ses appels d'offres en amont, tout en exigeant que la gestion des résidus de CRD issus de ses chantiers de rénovation et de démolition en aval, soient traités de façon exemplaire. Une chose est sûre, le **réemploi** est une solution qu'il faut mettre davantage de l'avant, pour accélérer la transition écologique, tout en préservant la valeur des équipements et des matériaux.

Annexe :

Quelques références probantes et outils existants qui pourraient être étudiés, adaptés et diffusés ici à Montréal

[Feuille de route du FCRBE](#)

[Feuille de route de Genève](#)

[Fiches produits](#) issus du réemploi par filière

[Livre de référence](#) :

BELLI-RIZ, Pierre et al., *Réemploi, Architecture et Construction*, ed. Le Moniteur, 2022, 240p.